

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N° 34 décembre 2024

Editorial

C'est la saison des COPs

« Good cop, bad cop ? »

23 octobre - 1^{er} novembre 2024



2024 UN BIODIVERSITY CONFERENCE
COP15-CP/MOP10-NP/MOP4
Forum on Biodiversity and Ecosystem Services
KUNMING, CHINA

En France métropolitaine, entre 1989 et 2021, les populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles ont baissé de 36 %, celles des milieux bâtis de 33 % et des milieux forestiers de 2 %. Entre 2006 et 2021, la population des chauves-souris les plus communes a diminué de 43 %.
Ministère de Développement Durable

11 novembre - 22 novembre 2024



COP28
UAE
CLIMAT

Fortes chaleurs dans les villes, sécheresses extrêmes dans le Sud, inondations dans le Nord, submersions sur les côtes, dépérissements forestiers, cyclones tropicaux dans les Outre-mer, fonte des glaciers en montagne...
Réseau Action Climat
[La France face au changement climatique RAC](#)

2 décembre - 13 décembre 2024



COP16
DÉSERTIFICATION

Selon le comité scientifique français de la désertification, 1% du territoire métropolitain est actuellement concerné. Il s'agit du pourtour méditerranéen, notamment les Pyrénées-Orientales et la Corse-du-Sud ainsi que l'île de la Réunion, la Guadeloupe et Mayotte.
La France s'est déclarée "partie affectée".

La récolte, pour un observateur averti, n'est pas fameuse et le constat inquiétant. Les gouvernements ne sont à la hauteur des enjeux face à des problèmes qui concerne l'humanité toute entière.

Partout dans le monde, des femmes et des hommes s'engagent, parfois au péril de leur vie, refusant de se résigner.

Les ONG accompagnent la société civile dans son organisation.

C'est le cas de France Nature Environnement et, bien sûr, de FNE Seine-et-Marne et des associations locales qu'elle fédère.

L'heure est à l'action ! Faites un beau cadeau de fin d'année : soutenez et rejoignez FNE Seine-et-Marne !

Que cette période soit la plus douce possible pour vous.

**Jean-François Dupont et Pascal Machu,
Co-Présidents de France Nature Environnement Seine-et-Marne**

Sommaire

[Cliquez sur l'article que vous souhaitez lire](#)

FORUM DES ASSOCIATIONS A VERT-SAINT-DENIS

STOP AUX FORAGES PETROLIERS EN SEINE-ET-MARNE : LA LUTTE CONTINUE

CAPTAGE DU CO², L'AVENIR ?

CAPTAGE CO² : CONTROVERSE A TOUS LES ETAGES ?

LA GRANDE CRUE DE 1910 A PARIS ET EN SEINE-ET-MARNE... ET MAINTENANT ?

INONDATIONS SEINE ET MARNE AU MOIS D'OCTOBRE 2024

SANTE ENVIRONNEMENTALE : REGLEMENTATION ANTENNES RELAI

POLLUTION AU SUCRE DU CANAL DU LOING

ECOLO-BASHING : LES AGRESSIONS, DEGRADATIONS ET MENACES CONDUITES PAR LES SYNDICATS AGRICOLES REAC', ÇA SUFFIT !

PESTICIDES DANS L'EAU POTABLE : IL EST ENCORE TEMPS D'AGIR !

QUI A DIT ?

FNE SEINE-ET-MARNE : NOUS CONTACTER, NOUS REJOINDRE

NOUS SOUTENIR : FAIRE UN DON, ADHERER

A NOTER :

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE AURA LIEU SAMEDI 15 MARS 2025

Forum des associations à Vert-Saint-Denis

Des associations de France Nature Environnement Seine-et-Marne participent au forum des associations de leur territoire. La fédération, dont les locaux sont à Vert-Saint-Denis, a répondu avec grand plaisir à l'invitation du Syndicat Intercommunal de Cesson et Vert-Saint-Denis pour

participer au Forum qui réunit, comme chaque année, début septembre, les associations des deux communes.



L'accueil fut des plus chaleureux et l'organisation d'une grande qualité. Un emplacement nous attendait avec du matériel mis à disposition (table, chaises, grilles). Ainsi, nous avons pu exposer tous les panneaux que nous avons préparés pour expliquer les buts et les actions de France Nature Environnement Seine-et-Marne.

Toute la journée, des membres de France Nature Environnement Seine-et-Marne se sont relayés pour répondre aux questionnements des passants et commenter, expliquer nos actions. Quelques passants ont rejoint notre association.

Nous nous en réjouissons.

Un grand merci aux animatrices et animateurs de cette journée sur notre stand. Le Forum s'est terminé par des échanges cordiaux entre tous les exposants autour d'un apéritif de clôture offert par le Syndicat Intercommunal.

Martine Turgis, administratrice de FNE Seine-et-Marne.

Stop aux forages pétroliers en Seine-et-Marne : la lutte continue

FNE Seine et Marne, Ile de France et quatre autres associations soutiennent le recours en justice d'Eau de Paris

L'Etat français a récemment **autorisé l'extension des activités pétrolières** de l'entreprise Bridge Energies sur sa concession de Nonville en Seine-et-Marne :

Alors que la concession est située dans le périmètre de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, classée par l'Unesco, située à 1,5 km en amont de point de captation d'Eau de Paris, ces nouveaux forages :

- Font peser d'importants risques pour l'alimentation de 180 000 Parisien(ne)s et les habitant(e)s de la commune de Villemer en eau potable ;
- Sont également en contradiction avec les engagements de la France à sortir des énergies fossiles et nuisent ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique.

Des risques liés aux forages existent pour :

- Les points de captage d'eau potable ;
- La nappe phréatique (Cf. nappe du Champigny)
- La pollution des rivières (Le Lunain à quelques dizaines de mètres) ;
- Les riverains.

En la matière des antécédents ont été rencontrés :

- Deux accidents (fuites) sur le site de Nonville ;

- Une pollution pétrolière en 2013 dans le ru d'Ancœur (en amont de Melun) ;
- Une fuite de canalisation Total Grandpuits en 2020 dans la Seine à Vaux le Pénil.

La régie Eau de Paris a déposé contre l'autorisation préfectorale un **recours en référé**, rejeté le 17 mai dernier par le Tribunal Administratif de Melun, et un **recours sur le fond** qui se poursuit.

Après le rassemblement du 15 juin dernier devant la mairie de Nonville, à l'initiative entre autres de FNE Seine et Marne (cf. Regards n°33 juin 2024), l'action se poursuit sous différentes formes :

- **Pétition** sur le site Greenvoice lancée par Environnement Bocage Gatinais, ayant recueilli près de 37 000 signatures fin novembre, toujours ouverte aux signatures.

<https://agir.greenvoice.fr/petitions/toujours-non-aux-forages-petroliers-dans-le-sud-seine-et-marne-comme-ailleurs>

- Réunion publique organisée par FNE Seine et Marne à Villemaréchal **le 22 octobre** qui a rassemblé une centaine de personnes autour du sujet de la qualité des ressources en eau, avec deux interventions de représentants de la régie Eau de Paris.



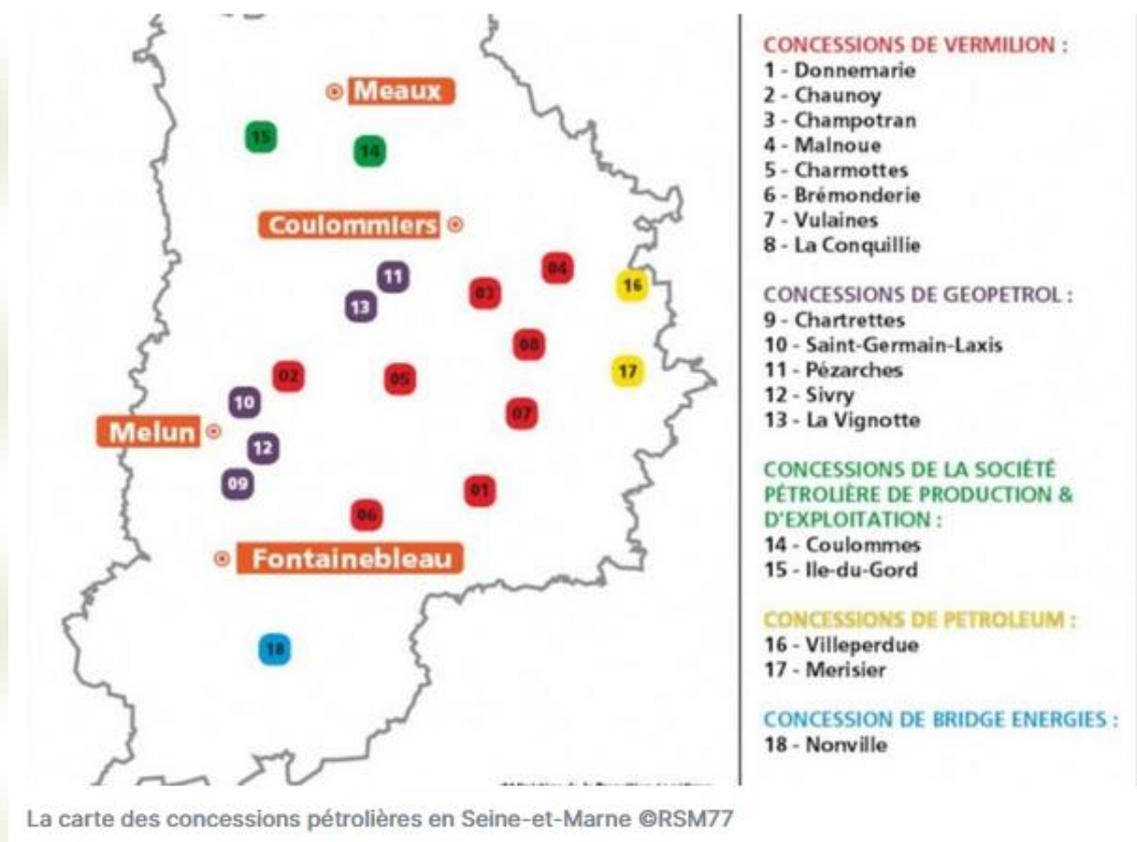
- **Le 14 novembre**, FNE IDF et Seine-et-Marne, la Régie Eau de Paris et les Amis de la Terre France organisaient une conférence sur ces forages pétroliers à l'Académie du Climat à Paris.
- **Le 13 octobre**, six associations : France Nature Environnement Ile-de-France et France Nature Environnement 77, les Amis de la Terre/France, Notre Affaire à Tous, le Réseau Action Climat et Reclaim Finance ont déposé deux interventions volontaires au soutien du recours initié par Eau de Paris contre l'arrêté préfectoral devant le Tribunal administratif de Melun, en faisant valoir des arguments juridiques complémentaires. L'audience est prévue pour le 2^{ème} semestre 2025. <https://fne-idf.fr/communique-presse/stop-aux-forages-petroliers-en-seine-et-marne>
- De leur côté, six communes et deux syndicats en ont fait de même : Ville de Paris, Nonville, La Genevraye, Villemer, Moret-Loing-et-Orvanne, Lorrez-le-Bocage, SIAAEP Bocage et SIDEAU Moret.

Voir aussi la Foire aux questions

<https://www.amisdelaterre.org/publication/faq-forages-petroliers-nonville/>

La Seine et Marne, Eldorado pétrolier ?

18 concessions pétrolières, depuis 1953 !



Une vigilance permanente

En Seine et Marne

- Bataille contre les projets de fracturation hydraulique Gaz de schiste en 2013/2014
- Première tentative d'extension Bridgeoil, bloquée en 2020
- Raffinerie Total Grandpuits en reconversion (projets captage CO²)

Ailleurs

- Itteville en Essonne
- La Teste de Buch en Gironde

Le collectif d'associations constitué autour du sujet de Nonville poursuivra en 2025 ses actions de sensibilisation et mobilisation.

Jean-François Dupont, co-président de FNE Seine-et-Marne

Captage du CO², l'avenir ?

2025, nous y sommes !

En 2024, les températures à la surface du globe ont atteint pour la première fois une augmentation de 1,59 °C sur les terres et 0,88°C sur les mers par rapport à l'ère préindustrielle. Les accords de Paris de 2015 prévoyaient, pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, que les émissions de gaz à effet de serre (GES) devaient culminer avant 2025 au plus tard et diminuer de 43% d'ici 2030.

En 2023, le rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que pour maintenir cet objectif, les émissions de CO₂ doivent être réduites de 48 % d'ici 2030 et de 99 % d'ici 2050 sans oublier des réductions de GES comme le méthane.

Dans son rapport provisoire sur l'état du climat publié lundi 11 novembre 2024, l'Organisation météorologique mondiale sonne « l'alerte maximale face au rythme effréné du changement climatique » et le GIEC prévoit une augmentation possible jusqu'à 5 °C à l'horizon 2100 : un scénario catastrophe.

Comment agir face à l'urgence ?

Les émissions additionnelles

Limiter le réchauffement climatique nécessite d'atteindre la "neutralité carbone", c'est-à-dire la compensation des émissions humaines de dioxyde de carbone (CO₂, principal gaz à effet de serre représentant environ 75% des GES et restant environ cent ans dans l'atmosphère) par des retraits équivalents.

L'amplification de l'effet de serre liée à l'activité humaine est appelée « effet de serre additionnel ».

Il est peu probable que la totalité de ces émissions « additionnelles » puissent être retirées en raison de l'activité de secteurs comme les transports, l'agriculture ou certaines industries. Il faudra donc compenser ces émissions.

CHAÎNE DE CAPTAGE-TRANSPORT ET STOCKAGE GÉOLOGIQUE DU CO₂



LE CAPTAGE DE CO₂ se définit par un large portefeuille de technologies à des stades de maturités différentes. La technologie post-combustion par absorption aux solvants (amines) est celle qui est commercialisée et mise en œuvre à l'échelle industrielle. La pénalité énergétique élevée (environ 20 % d'émissions supplémentaires) de ces technologies nécessite de la R&D pour diminuer la consommation énergétique et les coûts. Des technologies sont en cours de développement comme les membranes ou les adsorbants ainsi qu'une meilleure intégration énergétique sur les sites.

LE TRANSPORT DE CO₂ peut être effectué par canalisation, bateau, train ou camion. Le transport par canalisation ne comporte aucune difficulté technique. Des travaux de recherche étudient les risques associés au transport du CO₂ non pur (ie un flux de CO₂ avec des impuretés). Pour le transport par bateau, des développements R&D sont encore nécessaires pour optimiser ce type de transport. Et il n'y a aucun verrou pour le transport par camion.

LE STOCKAGE GÉOLOGIQUE DU CO₂ correspond à différentes zones géologiques favorables (anciens réservoirs déplétés d'hydrocarbures, veines de charbon et aquifères salins) qui peuvent se trouver onshore (sur terre) ou offshore (en mer). Les aquifères salins représentent à eux seuls des grandes capacités de stockage. Plusieurs projets de stockage ont été mis en œuvre dans des réservoirs déplétés ou des aquifères salins en onshore et offshore. Le développement d'outils de surveillance est un axe R&D important pour assurer la sécurité des sites. Le développement des sites offshore permet de lever l'opposition sociétale rencontrée pour les sites de stockage onshore.

Source : ADEME - Le Captage et Stockage géologique du CO₂ (CSC) en France

Au niveau français, le CSC est applicable seulement à un nombre limité de sites industriels sur trois zones spécifiques du territoire en raison des contraintes techniques, géologiques, économiques, réglementaires et sociales (source ADEME).

Cette technologie est très énergivore et permet de décarboner partiellement les procédés de production existants sans les transformer.

En octobre 2024, les projets industriels de captage et de stockage de CO₂ (CSC) seraient au nombre de 628 projets dans le monde, selon un rapport de l'Institut mondial du CSC.

Aujourd'hui le coût de traitement d'une tonne de CO₂ est de l'ordre de 100 € contre 66 € dans les marchés du carbone également appelés « système d'échange de quotas d'émissions (SEQE) ou système de permis d'émissions négociables ». Un droit à polluer ...

Le captage avec valorisation du carbone (CVC) (En anglais : CCU-Carbon Capture and Utilisation).



« Le captage, le transport, le stockage et la valorisation du dioxyde de carbone (CSVC en français, CCUS en anglais) constituent également une solution, mais qui ne s'impose pas avec la force de l'évidence, à raison des précautions qu'ils impliquent, des risques qu'ils présentent, mais aussi en ce que ce procédé ne permet pas toujours l'élimination directe ou définitive des émissions de gaz à effet de serre. Complémentaire aux politiques d'efficacité et de décarbonation des usages énergétiques et industriels, le captage et la chaîne de valeur du dioxyde de carbone occupe dorénavant une place importante dans tous les scénarios de décarbonation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et sa mise

en œuvre rapide devient un enjeu de la crédibilité des trajectoires de décarbonation face à l'urgence climatique. »

À l'échelle d'un pays, la décarbonation ou décarbonisation consiste à réduire progressivement sa consommation émettrice de GES, c'est à dire de combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel). Les façons d'y arriver sont multiples.

L'élimination du dioxyde de carbone (EDC) consiste à extraire le carbone accumulé dans l'atmosphère et à le stocker durablement (en anglais : CDR pour Carbone Dioxide Removal). On parle alors d'« émissions négatives ».

Aujourd'hui les scientifiques soulignent que le EDC n'est pas une « solution climatique actuelle » compte tenu de l'ampleur des réductions d'émissions et des décennies nécessaires pour qu'il soit mis en œuvre à grande échelle.

Cependant l'EDC peut contribuer à l'atténuation : *« Le déploiement de la CDR pour contrebalancer les émissions résiduelles difficiles à éliminer est inévitable si l'on veut atteindre des émissions nettes de CO₂ ou de GES soit atteint. L'ampleur et le calendrier du déploiement dépendront des trajectoires des réductions d'émissions brutes dans les différents secteurs. »*

GIEC : résumé à l'intention des décideurs (SPM)

Parallèlement aux conclusions du GIEC, l'Agence Internationale de l'Énergie (l'AIE) indique que le maintien du seuil de 1,5 °C nécessite l'arrêt de toute nouvelle expansion des combustibles fossiles.

L'industrie pétrolière et gazière

Dans le même temps, l'industrie pétrolière et gazière considère que le captage et le stockage du carbone dans l'air (DACCS - EDC) pourrait permettre de poursuivre et d'accroître la production de combustibles fossiles jusqu'à la fin du 21e siècle. C'est ce qu'elles ont envie de faire croire car il ne sera pas possible d'absorber la quantité de GES déjà émise.

L'intérêt de ces industries pour l'acquisition de société de capture de carbone est notoire (cf. Occidental Petroleum a acheté Carbon Engineering pour 1,1 milliard de dollars).

« TotalEnergies acquiert Talos Low Carbon Solutions, un pionnier de l'industrie du stockage du carbone aux États-Unis » 18/3/2024

Une nouvelle chaîne qui permettra de créer des usines qui pourront être utilisées pour l'élimination du carbone (en stockant géologiquement le CO₂ capturé) mais notamment la « récupération assistée du pétrole » (une technologie née dans les années 1970 pour augmenter la quantité extraite d'un gisement pétrolier).

« Des documents internes de la Commission européenne que Le Monde a pu consulter révèlent que le lobby pétrolier et gazier est celui qui s'active le plus en faveur du CCS. Des représentants de sociétés pétrolières telles qu'Exxon et Shell, ainsi que leur groupe de pression, l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (IOGP), travaillent depuis des années à promouvoir cette technologie à travers l'Europe. »

Annika Joeres, Le Monde, 10/4/2021

La bioénergie avec captage et stockage du carbone (BECCS)

Il faut aussi parler de la bioénergie avec captage et stockage du carbone (BECCS) : faire pousser des arbres ou des plantes à croissance rapide afin qu'ils captent du CO². La biomasse est ensuite brûlée pour produire de l'énergie. Le dioxyde de carbone issu de la combustion sera récupéré et stocké dans des formations géologiques profondes, selon le principe du CCS.

Les Amis de la Terre évalue le besoin en BECCS à « 3 milliards d'hectares, soit environ deux fois la superficie des terres déjà cultivées à l'échelle mondiale ». : un risque pour la sécurité alimentaire mondiale.

Il y a débat sur ces technologies

En juillet 2020, 500 ONG dans une lettre adressée aux plus hauts dirigeants américains et canadien écrivaient : « *Le CCS n'arrête pas les principaux moteurs de la crise climatique – production et consommation de combustibles fossiles – ni ne réduit considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Au contraire, il prolonge la dépendance aux combustibles fossiles et, de manière perverse, augmente la production de pétrole.* »

Les industries polluantes se dédouanent sans modifier leurs activités « *Business as usual* ».

Les défis sont nombreux : coûts et mise en œuvre, techniques, consommations d'énergie, de terres et d'eau, lieux de stockage et transport (des milliers de kilomètres de pipeline), l'acceptabilité particulièrement sur ces deux derniers points n'est pas acquise. De nombreuses questions sont aujourd'hui sans réponse sur les risques et les impacts : fuites en mer, sur terre et dangers pour les populations, les milieux et les eaux souterraines, transport et injection, ...

Peut-on conclure ?

Nous sommes déjà entrés dans l'ère de la géo ingénierie « *Changer le climat, pas le système* ».

Le captage du CO² ne peut être une échappatoire pour ne rien changer même s'il sera nécessaire pour traiter le « *volume incompressible d'émissions de CO² résiduelles dans l'industrie lourde, l'aviation ou le transport maritime, ainsi que des émissions de méthane et de protoxyde d'azote, notamment dans l'agriculture.* » (1)

L'objectif premier doit être de réduire les émissions de gaz à effet de serre en décarbonant l'économie. L'EDC ne peut être l'arbre qui cache la forêt, celle des lobbies qui nous feront croire que tout change pour que rien ne change.

Dr Jekyll ou Mr Hyde ? L'avenir de l'humanité dépend de ce choix !

(1) [Pour une stratégie française d'élimination du CO2](#)

Pour aller plus loin

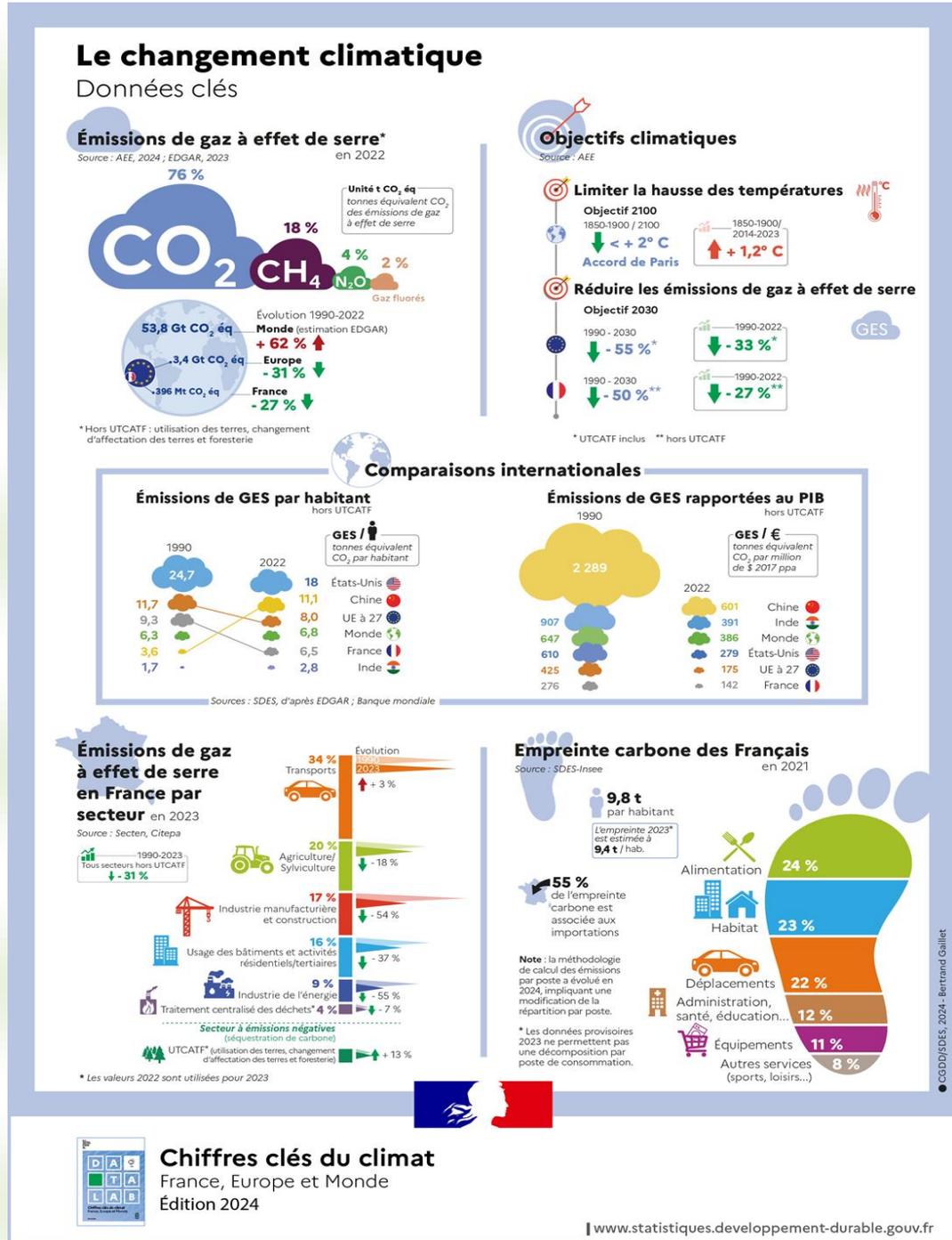


[Haut Conseil pour le Climat : avis sur la stratégie de capture du carbone, son-utilisation et son stockage \(CCUS\)](#)

[ADEME : avis sur le captage et stockage géologique de CO2 \(CSC\) en France](#)

[Réseau Action Climat : captage et stockage du CO2](#)

FNE est membre du Réseau Action Climat



Michel Pellerin, administrateur de FNE Seine-et-Marne

Captage CO₂ : controverses à tous les étages ?

Casus belli pour certains, effet d'aubaine pour d'autres, le sujet du captage de CO₂ est comme on l'a vu plus haut, un triple enjeu, scientifique, économique et politique.

En Seine-et-Marne, cela se traduit concrètement pour l'instant par des projets de recherche d'enfouissement dans le sous-sol du périmètre du site industriel de Grandpuits. Ce projet intitulé Pilot Strategy, est mené conjointement par deux établissements publics : le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) et l'Institut Français du pétrole et énergies nouvelles (IFPEN). Des études géophysiques

sont en cours pour étudier les capacités de stockage en profondeur, avec succès, semble-t-il...

Le CO² capté devait provenir surtout de l'usine d'azote Boréalys présente sur le site. Pour des raisons de marché, celle-ci n'est plus en activité, se pose alors le problème d'avoir recours à d'autres sources industrielles de CO², loin de Grandpuits, pouvant être acheminées à grands frais par pipeline ou camions, ce qui ne paraît pas économiquement très raisonnable.

D'autres variantes émergent, favorisées par l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat mi 2024 :

<https://www.ecologie.gouv.fr/rendez-vous/ami-accelerer-developpement-capacites-stockage-geologique-co2-france>

Ainsi, la société néerlandaise C-Questra s'est-elle positionnée pour exploiter sur le site de Grandpuits un dispositif de captation du CO² dans l'air (plus besoin de camions ou pipes...), à grand renforts d'équipements du genre ventilateurs/aspirateurs électriquement très énergivores. Là encore, si la solution technique retenue peut prétendre à l'efficacité, c'est au prix de coûts d'externalités qui semblent disproportionnés.

Nos Géo Trouvetou ne manquent pas d'imagination, d'ailleurs, en Seine-et-Marne, nous avons à la fois du pétrole et beaucoup d'idées ! Mais la géo ingénierie n'est pas la solution miracle, hélas le sujet du CO² est un problème systémique qu'on ne peut régler simplement par l'innovation technologique. La responsabilité ultime revient donc aux choix politiques à déterminer.

Jean-François DUPONT, co-président de FNE Seine-et-Marne

La grande crue de 1910 à Paris et en Seine-et-Marne... et maintenant ?

Une journée réussie¹ qui a dévoilé l'impact des grands projets en cours, un argumentaire convaincant, une prise de conscience des risques. À renouveler !

Tout a commencé le dimanche 6 octobre 2024 au matin. Les bénévoles de MVAB² sont venus nombreux installer dans la salle des fêtes de Blandy-les-Tours, l'écran, la régie, les chaises, le buffet d'accueil et les vingt et un panneaux d'exposition qui accompagnent la projection du film *La grande crue de 1910 à Paris et en Seine-et-Marne... et maintenant ?*

À 14h30 sont arrivés une soixantaine de participants. Thé, café, tisane et petits fours les attendaient. Tout de suite, on a pu noter l'attention portée aux panneaux d'exposition qui relatent, grâce à des photos d'époque, la grande crue de 1910 à Paris et en Seine-et-Marne.

¹Journée à l'initiative de France Nature Environnement Seine-et-Marne sur invitation de MVAB

²MVAB : association organisatrice « Mieux Vivre À Blandy »

L'exposition présente aussi la réglementation actuelle et les risques potentiels d'une nouvelle crue centennale.

Vers 15h, Yvon Dupart³ a présenté le film. Il l'a situé dans le contexte de l'époque de sa réalisation en 2010, à l'occasion du centenaire de la crue.



À l'issue de sa projection, qui a duré une heure, Yvon Dupart, excellent pédagogue, a répondu aux questions des participants : "*Les mesures de prévention actuelles sont-elles suffisantes ?*", "*Comment faire face à une crise comparable à celle de 1910 ?*", "*C'est où la Bassée ?*", "*Que veut dire Casier, Bassine ?*", "*Une crue centennale peut-elle se reproduire ?*", etc.

Vers 17h45, de nouveau autour d'une tasse de thé, café, tisane et de petits fours, les échanges par groupes d'affinités ont été nombreux.

À 18h30, tous les participants, et selon les possibilités de chacun, ont aidé à la remise en état de la salle des fêtes. Vers 19h, elle était rutilante et les clés pouvaient être rendues à la mairie de Blandy-Les-Tours que nous remercions pour la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes communale.

Et maintenant ?

Une crue centennale de la Seine telle qu'en 1910 peut se reproduire. Il suffit de la conjonction d'évènements exceptionnels tels que de fortes pluies qui durent plusieurs semaines, un sol gelé qui empêche l'infiltration des eaux, le tout aggravé par une imperméabilisation des sols due à la très forte urbanisation de la région parisienne depuis plus de cent ans.

Aujourd'hui, une crue similaire entraînerait une catastrophe sanitaire, sociale, économique et environnementale pour toute la région Ile-de-France. Les surfaces et les champs inondés en 1910 ont été massivement urbanisés. L'inondation concernerait Paris mais aussi de très nombreuses villes de la petite et de la grande couronne.

À partir des années 1950, des lacs-réservoirs artificiels ont été créés pour ralentir les petites et moyennes crues : *Pannecièrre* sur l'Yonne, *Der-Chantecoq* sur la Marne, lac *d'Orient* sur la Seine et *Temple-Amance* sur l'Aube. Leur double objectif est d'écrêter les crues d'hiver et de printemps de la Seine et de ses principaux affluents et de soutenir leurs débits en été et en automne.

Est-ce suffisant ? Non : au mieux quelques dizaines de centimètres de hauteur de crue en moins. Pour mémoire, les niveaux à Paris ont atteint 6,10 m en juin 2016, 5,88 m en janvier 2018, et 8,62 m en janvier 1910.

À ce jour, d'autres projets sont en cours

- Construction envisagée de 10 casiers-digues avec station de pompage pour retenir la crue de la Seine sur la zone humide⁴ de la Bassée à l'est de Montereau ;

³Yvon Dupart : réalisateur du film "La grande crue de 1910... et Maintenant ?" (Recherches historiques et scénario). Administrateur de FNE S&M. Les prises de vues et montage du film ont été assurés par Marc Girault

⁴Plaine alluviale de près de 30 000 hectares qui compte parmi les 50 zones humides les plus importantes de France et les plus riches en espèces végétales rares et menacées, selon le Conservatoire botanique national du Bassin parisien

aujourd'hui un seul de ces 10 ouvrages est en cours de construction « le Casier pilote ». Son impact, qui n'a pas encore pu être évalué, serait de toute façon très insuffisant pour compenser l'aggravation des crues générée par le deuxième projet.

- Continuation de la mise à Grand Gabarit de la Seine sur 28,5 km entre Bray et Nogent-sur-Seine.

Après études, ces deux projets s'avèrent être un scandale économique et une aberration écologique : destruction de zones humides, qui contribuent à alimenter la nappe phréatique, et de leur remarquable biodiversité, aggravation du débit et de la vitesse des crues par la mise à Grand Gabarit. Ils sont dénoncés par de nombreux collectifs et des associations comme FNE IDF⁵, FNE Seine-et-Marne⁶, FAPVS, l'ANVL⁷. Des actions en justice sont toujours en cours.



Pourtant le projet de continuation de la mise à Grand Gabarit de la Seine vient d'être déclaré « d'Utilité publique » !

Une nouvelle enquête publique sera nécessaire pour obtenir l'autorisation environnementale : elle est attendue pour 2025.

Dès maintenant, collectifs et associations appellent à une mobilisation citoyenne pour stopper le saccage de la Bassée et le projet dangereux et inutile de canal à Grand Gabarit. Les propositions alternatives qui ont été faites n'ont même pas été étudiées

Ce projet est inutile et coûteux. Il supprime des emplois dans la batellerie artisanale et menace l'activité du port de Bray-sur-Seine. L'abandon du projet est demandé et son remplacement par le développement du fret ferroviaire : utilisation de la voie ferrée Nogent-Provins, voie ferrée existante et récemment électrifiée.

France Nature Environnement de Seine-et-Marne se mobilisera contre le projet Grand gabarit.

Renouvellement de projection militantes ? Pétition ? Communiqués de presse ? Visites sur le terrain ? Avant et au moment de l'ouverture de l'enquête publique ?

⁵France Nature Environnement Ile-de-France

⁶https://data.over-blog-kiwi.com/1/39/22/77/20240405/ob_dfba72_argumentaire-fne77-bassee-grand-gabar.pdf

<http://www.environnement77.fr/newsletter-regards-77.html> : n°21, 28, 30

⁷Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau

Compte-tenu de la complexité de ce dossier et surtout de la masse d'informations existantes, j'invite le lecteur à se reporter aux notes ci-dessous).

Martine Turgis, co-présidente de l'association "Mieux Vivre à Blandy", administratrice de FNE Seine-et-Marne.

⁸[https://reporterre.net/ articles du 13 septembre 2024](https://reporterre.net/articles/du-13-septembre-2024)

⁹https://www.info.gouv.fr/upload/media/organization/0001/01/sites_default_files_contenu_piece-jointe_2021_04_rapport_ce_bray_nogent_final.pdf

Inondations Seine et Marne au mois d'octobre 2024

La plupart des villes et villages situés sur la partie aval du Grand Morin ont été très touchés par la tempête Kirk: La Ferté-Gaucher, Coulommiers, Pommeuse, Mouroux, Crécy la Chapelle, etc.

D'autres secteurs ont été touchés plus ponctuellement, l'Yerres (côté Brie comte Robert) ou des rus très localisés à Ponthierry, etc.



Inondations en Seine-et-Marne : 132 communes reconnues en état de catastrophe naturelle

Les sinistrés, particuliers, professionnels et collectivités sinistrés par les inondations de la mi-octobre ont trente jours à partir de la publication au Journal officiel, ce samedi 26 octobre, pour valider, s'ils ne l'ont déjà fait en procédure anticipée, leur déclaration auprès de leur assurance afin d'être indemnisés.

Par **Hugues Tailliez**

Le 29 octobre 2024 à 08h49

- De nombreuses routes départementales ont dû être interdites à la circulation. Jusqu'à 144 routes ont été impactées dont 57 complètement barrées.
- Nombreux établissements recevant du public et commerces inondés (collèges, EHPAD, etc)
- Les transports scolaires ont été suspendus dans tout le département.
- Plus de 2000 abonnés ont été privés d'électricité entre le 9 et le 12 octobre.
- Un effondrement de la ligne P du RER à hauteur de Trilport lié aux abondantes précipitations a perturbé la circulation ferroviaire pendant plusieurs semaines...

Pour faire le point départemental, merci de faire remonter à FNE Seine-et-Marne l'état des lieux local.

Nous avons abordé cette actualité lors de la réunion des associations de notre réseau départemental qui s'est tenue en visio jeudi 12 décembre.

Pour vous aider dans l'analyse de la situation, voir le guide Inondations réalisé par FNE National : [Vivre avec les inondations](#)

Que faire face aux inondations ?

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE

VOUS INVITE A EN DEBATTRE A MONTEREAU:

REUNION PUBLIQUE

MERCREDI 15 JANVIER 2025

18H A 20H30

Jean-François Dupont, co-président de FNE Seine-et-Marne

Santé environnementale : Réglementation Antennes relai

Fiche pratique



Le déploiement de plus en plus important des antennes du réseau de téléphonie mobile sur le territoire national suscite de nombreuses interrogations et contestations. Pour aider les associations et riverains à se repérer dans le maquis réglementaire, voici quelques points de repères pour comprendre et agir.

Antenne relais de téléphonie mobile (BTS)
Villepreux (Yvelines, France)

Le principe de base concernant l'exposition aux champs magnétiques

Voir sur Légifrance décret n° 2002-775 du 3 mai 2002

Article 3

« Lorsque plusieurs équipements ou installations radioélectriques sont à l'origine des champs électromagnétiques en un lieu donné, les personnes mentionnées à l'article 1er veillent à ce que le niveau d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des équipements et installations concernés soit inférieur aux valeurs limites définies au A du 2.3 de l'annexe au présent décret. Il est satisfait à l'obligation définie à l'alinéa précédent lorsque les champs électromagnétiques globalement émis par les équipements et installations satisfont aux niveaux de référence définis au B du 2.3 de cette même annexe". »

La page très détaillée de l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP)

<https://www.arcep.fr/nos-sujets/antennes-relais-telephones-mobiles-wifi-sante-et-reglementation.html>

Les étapes d'implantation d'une antenne relais.

Afin d'implanter une antenne relais, l'opérateur de téléphonie mobile est tenu de respecter différentes étapes :

1. La maîtrise foncière du terrain d'implantation,
2. La fourniture d'un dossier d'information en Mairie (DIM) destiné à l'information de la commune et du public,

3. La délivrance préalable d'un accord de l'ANFR,
4. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme.

Demande de mesure ondes électromagnétiques

Agence nationale des fréquences : <https://mesures.anfr.fr/#/>

L'application de cette réglementation est sujette à caution selon chaque cas d'espèce et se prête éventuellement à contentieux.

Pour en savoir plus sur les dispositions prévues et les actions possibles :

Source : <https://www.village-justice.com/articles/antennes-relais-etapes-implantation-droits-des-riverains,42750.html>

Jean-François Dupont, co-président de FNE Seine-et-Marne

Pollution au sucre du canal du Loing

Pollution du canal du Loing : du sucre à l'origine

Comprendre les mécanismes chimiques

En cas d'apport massif en matière organique fraîche, les bactéries aérobiques démarrent leur travail en consommant l'oxygène présent dans le biotope. C'est l'eutrophisation. Quand le déséquilibre est trop important et que tout l'oxygène est consommé, le milieu devient hypoxique, les bactéries anaérobiques prennent le relais.

C'est la dystrophisation - système aquatiques sans oxygène comme les tourbières.

C'est un déséquilibre écologique fort, même si cela existe à l'état naturel.

A noter que les bactéries anaérobiques sont responsables d'énormes déséquilibres dans le système digestif et immunitaire chez les humains et d'autres êtres vivants. Elles entraînent un excès d'ammonium (NH_4), de Nitrites (NO_2^-) et de Nitrates (NO_3^-) qui polluent les eaux souterraines lorsqu'elles sont disponibles en trop grosses quantités dans le biotope (c'est à dire qu'elles ne sont plus absorbées par le monde végétal dans le cadre du cycle de l'azote en fonctionnement normal).

En outre, ces dégradations anaérobiques entraînent une pollution supplémentaire (de l'air) par la présence excessive, de sulfure d'hydrogène (HS_2 - responsable de l'odeur d'œufs pourris), méthane (CH_4), ammoniac (NH_3) et dioxyde de carbone (CO_2) dans l'eau comme puis dans l'atmosphère... comme on peut le voir dans les tourbières.



A titre indicatif, le cycle du phosphate et en particulier les phosphates utilisés dans l'agriculture dite conventionnelle, entraînent les mêmes mécanismes.

Avec la concentration importante de CO_2 et d'ammoniac (NH_4 ou NH_3aq), une acidification du milieu est à craindre (naturellement, l'ammoniac NH_3 est transformé en acide nitrique - HNO_3 - avant d'être transformé en nitrate - NO_3^-).

Rappelons que l'ammoniac est responsable de trouble respiratoire (1h00 d'exposition à haute dose suffis).

L'acidification a un impact sur la santé des sols. En particulier, cela intervient dans la dégradation des argiles, libérant des polluants supplémentaires comme l'aluminium en forme de cation - Al+++). La pollution à l'aluminium rend l'eau impropre à toute consommation.

Un désastre écologique

Donc nous sommes en face d'un désastre écologique qui a des répercussions importantes sur

- ✓ La nappe phréatique qui alimente en eau potable ;
- ✓ La santé publique : risques sur le système immunitaire et troubles des voies respiratoires.

Des actions en justice sont en cours, de la part du GENE, de FNE IDF et Seine et Marne

Catherine Gendt, administratrice de FNE Seine-et-Marne

Ecolo-bashing : les agressions, dégradations et menaces conduites par les syndicats agricoles réac', ça suffit !

[Ecolo-bashing-les-agressions-degradations-et-menaces-conduites-par-les-syndicats](#)



Locaux de la SAPN-FNE 05 et locaux de Manche Nature.

France Nature Environnement

Pesticides dans l'eau potable : il est encore temps d'agir !

[Pesticides dans l'eau potable : il est encore temps d'agir !](#)

Qui a dit ?

Le dernier numéro

Albert Einstein

« Regardez profondément dans la nature, et alors vous comprendrez tout beaucoup mieux. »

Albert Einstein

« Si la civilisation est de survivre, elle doit survivre sur l'intérêt, pas le capital, de la nature. »

Ronald Wright

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement »

Pierre-Jakez Helias

Et maintenant

« Parlons de la planète Aqua et non de la planète Terre. »

« La sauvegarde de notre monde humain n'est nulle part ailleurs que dans le cœur humain, la pensée humaine, la responsabilité humaine. »

« Désormais la solidarité la plus nécessaire est celle de l'ensemble des habitants de la Terre. »

Vaclav Havel, Jeremy Rifkin, Albert Jacquard



Donnez votre avis

Vous avez :
Un intérêt particulier,
une compétence dans
les domaines de la
nature,
de l'environnement, du
développement durable
Une expérience, une
opinion, un article à
partager ?

Consultez Notre blog

Contactez-nous

Par mail

fne77@orange.fr
Par téléphone :
01.64.71.03.78

Par courrier

France Nature
Environnement Seine-
et-Marne
Mairie de Vert-Saint-
Denis
2, rue Pasteur
77240 Vert-Saint-Denis

Du Château



À La Maison forestière de Bréviande



Nous soutenir : faire un don, adhérer



Je soutiens

France Nature Environnement Seine-et-Marne !

Je donne ----- €

- 1) **Au nom d'une association, d'une organisation, d'une société, d'une entreprise**

Nom de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

- 2) **À titre personnel**

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Je fais un don par

Virement Chèque

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par

Email Courrier

RIB : Crédit agricole – IBAN de FNE S&M

IBAN : FR76 1870 6000 0001 9723 5900 092 - AGRIFRPP887

France Nature Environnement Seine-et-Marne est membre de France Nature Environnement Île-de-France et affiliée à France Nature Environnement

Contacts : 01 64 71 03 78 ou fne77@orange.fr

FNE Seine-et-Marne, Hôtel de ville, 2 rue Pasteur 77240 Vert-Saint-Denis

Adhérer à

France Nature Environnement Seine-et-Marne

[Bulletin d'adhésion individuelle ou familiale](#)

[Bulletin d'adhésion associative](#)